DATE DE LA CONVOCATION : le 24 mai 2016

DATE DE L'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : le 24 mai 2016

ORDRE DU JOUR

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

1- Avis sur le projet de périmètre de la Communauté de communes issue des fusions de la Communauté de communes du Brivadois et de la Communauté de communes du Pays de Blesle

CULTURE, ANIMATION ET SPORT

2- Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2014

<u>URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</u>

- 3- Restauration de l'Hôtel du Doyenné et aménagement de salles d'exposition dédiées à l'art moderne et contemporain :
 - a) approbation et signature de marchés
 - b) demande de subvention
- 4- Poste Saint-Ferréol : approbation et signature du marché
- 5- Eclairages complémentaires stade du Pont de Bois
- 6- Alimentation Basse Tension Lotissement Les Crouzettes
- 7- Acquisition de terrains

POINT SUPPLEMENTAIRE

8- Motion adoptée par les élus du bassin de santé de Brioude pour le rattachement de l'Hôpital de Brioude au GHT de Clermont-Ferrand

L'an deux mille seize et le trente Mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MAI, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Jean-Jacques FAUCHER, Maire, Marie-Christine DEGUI, Frank MERLE, Elisabeth STOQUE, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, André SEGUY Maires-Adjoints, Mireille DANCE, Alain BOREL, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Jean-Luc VACHELARD, Marie-Christine DENIS, Gilles DA COSTA, Annie SIBEYRE, Fatima SABY, Carole MATHIEU, Thibaut VALLAT, Jean-Noël LHERITIER, Alexis JUILLARD, Françoise VERRON, Christian CAILLIE, Conseillers municipaux

<u>POUVOIRS</u>: Cyrille SARRIAS à Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Philippe VIGIER à Gilles DA COSTA, Maryline ADMIRAL à Carole MATHIEU, Tristan FLEURY à Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER à Alexis JUILLARD.

ABSENTS: Mélanie MALOSSE, Elisabeth DA SILVA

SECRETAIRE: Thibaut VALLAT

Monsieur le Maire rend tout d'abord hommage à Joëlle LONGEON, ancienne conseillère municipale de 2001 à 2008, récemment décédée. Il précise notamment qu'elle avait siégé à la commission des affaires scolaires et sociales, au CCAS, au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, à la commission pour la rénovation des vitrines, au conseil d'administration du Lycée Lafayette et à celui de l'EREA. Il évoque Serge LONGEON, son époux, Maire-Adjoint de 1989 à 1995, conseiller municipal de 2008 à 2014 et de 2014 à 2015, et dit que le conseil municipal s'associe à sa peine et à celle de ses enfants, Benoit et Charlotte. Il invite l'assemblée à un moment de recueillement.

Monsieur le Maire soumet ensuite les PV des 31 mars et 13 mai à l'approbation des conseillers municipaux. Celui du 31 mars est adopté à l'unanimité. Celui du 13 mai fait l'objet de quelques observations. Madame VERRON note que le Maire avait reconnu l'intervention des directeurs d'écoles auprès des services de la Mairie afin d'éviter toute non-inscription d'élèves à Jean Pradier. Elle mentionne que cela n'apparait pas dans le PV. Monsieur le Maire dit se souvenir d'avoir plutôt indiqué qu'aucune instruction n'avait été donnée aux services de la Mairie quant à des orientations d'inscription dans telle ou telle école. Madame DANCE ajoute qu'il avait été indiqué lors de cette séance qu'il y avait peut-être eu un malentendu mais dit aussi qu'en aucun cas, des instructions n'avaient été données pour orienter des inscriptions dans telle ou telle école. De manière précise, elle signale le cas d'une maman qui souhaitait inscrire son enfant en maternelle à Jean Pradier à la rentrée prochaine et à laquelle il a été indiqué que l'année suivante, elle devrait l'inscrire soit à Victor Hugo, soit à la Borie Darles.

Monsieur CAILLIE dit qu'il aurait souhaité que soit mentionnée une fin brutale des débats puisqu'il avait demandé, sans succès, la parole alors même qu'il ne s'était pas exprimé une seule fois sur le sujet en question. Il redit qu'il aimerait bien que cela figure dans le PV. Monsieur le Maire propose que soit ajouté dans le PV du 13 mai que « le Maire a décidé de clore le débat sans donner la parole à Monsieur CAILLIE. »

Monsieur LHERITIER se fait l'interprète de Monsieur FLEURY qui aimerait qu'en complément des phrases suivantes figurant en haut de la page 2 « Monsieur FLEURY redit qu'il souhaiterait s'exprimer de manière préalable. Monsieur le Maire indique que c'est pas les usages », soit ajouté « et coupe le micro à Monsieur FLEURY ». Monsieur le Maire juge qu'il faut être sérieux et sortir de ce « jeu » avant que Monsieur LHERITIER ne signale qu'il est toujours désagréable de se voir refuser des prises de parole. Monsieur le Maire dit que Monsieur FLEURY a eu la parole après et qu'une page du PV est d'ailleurs consacrée à son intervention.

Le PV de la séance du 13 mai est voté par 22 voix pour et 4 abstentions (Mrs LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mme FAUCHER).

Monsieur le Maire rend ensuite compte de l'usage de pouvoir exercé depuis la réunion du 31 mars dernier, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

♦ MARCHES PUBLICS, CONVENTIONS ET COMMANDES

20/2016 : Secteur Bageasse – Lachaud – Lot n°1 voirie et réseaux

Décision du 29/03/2016 autorisant la signature d'un acte de sous-traitance de l'Entreprise CHEVALIER avec l'entreprise DURAND pour le grenaillage des enrobés au niveau des entrées de propriétés. Le coût de cette prestation sous-traitée s'élève à la somme de 2 625 € HT.

21/2016 : Vérification du tractopelle, du bras de levage pour benne amovible et du pont élévateur de véhicules

Décision du 30/03/2016 autorisant la signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS pour réaliser des contrôles réglementaires sur le tractopelle, le bras de levage pour bennes amovibles et le pont élévateur de véhicules. La prestation sur chaque appareil sera facturée respectivement à 26,40 €HT, 20 € HT et 26,40 € HT. Ces prix sont fermes et non révisables jusqu'en décembre 2019.

<u>22/2016 : Suppression d'un raccordement au réseau de distribution de gaz naturel rue de la Halle dans le cadre de la restructuration de l'Hôtel du Doyenné</u>

Décision du 04/04/2016 autorisant la signature d'un devis avec GrDF pour un montant de 1 810,40 € HT.

23/2016 : Restauration du rempart Séguret, d'un escalier et d'un puits

Décision du **06/04/2016** autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'Œuvre notifié au Cabinet ALVES, mandataire de l'équipe d'ingénierie, le 18/05/2015. Les honoraires d'un montant initial de 2 900 € HT étant à calculer, conformément au CCAP, sur la base de la moyenne des offres des entreprises, ils s'élèvent désormais à la somme de **1 734,11 € HT**. Compte tenu de cette modification une nouvelle grille de répartition entre les co-traitants est établie. Les autres clauses demeurent inchangées.

<u>24/2016</u>: Rapatriement de données depuis le château d'eau de Pied Pichou jusqu'aux bureaux du SGEB

Décision du 18 avril 2016 autorisant la signature du devis du SGEB, pour un montant de 12 133,06 €

25/2016 : Litige avec M. CAILLAULT concernant le marché de Maîtrise d'Œuvre de la restauration du CHEVET Basilique St Julien

Décision du **22 avril 2016** désignant **Maître Chloé MAISONNEUVE-GATIGNOL** pour représenter la Commune de BRIOUDE et défendre ses intérêts dans cette affaire.

26/2016 : Mise aux normes et la modification des feux tricolores du carrefour RD 588/rue de La Borie Darles/rue de La Paix/rue Saint Verny

Décision du **29 avril 2016** autorisant la signature d'un devis avec la société **SEA Signalisation**, pour un montant de **22 255,00** € **HT** afin de profiter des travaux d'aménagement de la rue saint Verny pour mettre aux normes les feux de signalisation

27/2016 : Secteur Bageasse - Lachaud - Lot n°1 voirie et réseaux

Décision du 10/05/2016 autorisant la signature d'un acte de sous-traitance de l'Entreprise CHEVALIER avec l'entreprise T.P.A. afin de réaliser la pose de bordures. Le coût de cette prestation sous-traitée s'élève à la somme de 7 000 € HT.

28/2016: Lotissement « les Crouzettes »

Décision du 11/05/2016 autorisant la signature d'une convention avec GRDF pour desservir en gaz naturel les 6 lots supplémentaires dans le lotissement « les Crouzettes ». Le montant de la participation de la ville est arrêté à 4 342 € HT.

36- AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DES FUSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIVADOIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BLESLE

VU l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ; **VU** l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/026 du 22 Mars 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016 / 037 du 6 Avril 2016 portant sur le projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Brivadois et du Pays de Blesle, en application du schéma départemental de coopération intercommunale ;

Monsieur le Maire expose qu'en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal arrêté le 22 Mars 2016, Monsieur le Préfet propose, par arrêté du 6 Avril 2016, la création d'une nouvelle Communauté de communes issue de la fusion des actuelles Communauté de Communes du Brivadois (CCB) et Communauté de Communes du Pays de Blesle.

Le périmètre proposé de cette nouvelle intercommunalité comprend les 24 communes suivantes :

- ✓ <u>Communes appartenant à l'actuelle CCB</u>: Beaumont, Bournoncle Saint Pierre, Brioude, Chaniat, Cohade, Fontannes, Javaugues, Lamothe, Lavaudieu, Lubilhac, Paulhac, Sainte Beauzire, Sainte Géron, Saint Just près Brioude, Saint Laurent Chabreuges, Vieille Brioude.
- ✓ <u>Communes appartenant à l'actuelle CC du Pays de Blesle</u>: Autrac, Blesle, Espalem, Grenier Montgon, Léotoing, Lorlanges, Saint Etienne sur Blesle, Torsiac.

La Ville de Brioude a reçu l'arrêté préfectoral proposant le projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes, le 12 Avril 2016. En effet, conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, cet arrêté est notifié par Monsieur le Préfet à chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque conseil municipal. Celui-ci dispose alors d'un délai de soixantequinze jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme VERRON, M. CAILLIE):

- 1° EMET un avis favorable au périmètre proposé par l'arrêté préfectoral susvisé du 6 Avril 2016 ;
- 2° SE DECLARE, en outre, favorable à ce que les communes d'Agnat, Frugières-le-Pin et Saint-Ilpize rejoignent la future Communauté de Communes.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

37- MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE 2024

VU l'article L. 2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Monsieur SEGUY expose au Conseil municipal que la Ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette candidature, si elle était retenue par le Comité International Olympique en 2017, aurait un impact considérable pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entrainement, l'accueil de millions de visiteurs, le développement de la pratique sportive, etc.

François BAROIN le Président et André LAIGNEL le vice-Président de l'Association des Maires de France (AMF) mobilisent les communes de France pour cette candidature. Le soutien de tous les territoires en faveur de Paris 2024 sera, en effet, un atout important pour la France. L'AMF organisera d'ailleurs, dans le cadre de son 99ème Congrès, le mercredi 1er juin à 14h30, dans le grand auditorium, un évènement qui symbolisera le soutien des communes et des intercommunalités de France autour de la Maire de Paris et des responsables politiques, olympiques et sportifs soutenant la candidature.

CONSIDERANT que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Brioude est très attachée ;

CONSIDERANT que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

CONSIDERANT qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

CONSIDERANT que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune de Brioude en ce domaine :

CONSIDERANT que la commune de Brioude souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre (Mme VERRON, M. CAILLIE):

. APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024, et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité international Olympique.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

38- RESTAURATION DE L'HOTEL DU DOYENNE ET AMENAGEMENT DE SALLES D'EXPOSITION DEDIEES A L'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - APPROBATION ET SIGNATURE DE MARCHES

Madame GAILLARD rappelle que par délibération n° 107 en date du 19 décembre 2014 puis n° 65 en date du 02 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme de création de salles d'exposition dédiées à l'Art Moderne et contemporain à l'intérieur de l'Hôtel du Doyenné.

Il est rappelé que, depuis plus de 15 ans, la mise en valeur du Centre-Ville, la restauration de la Basilique et les vitraux du Père Kim En Joong ont permis une forte amélioration de l'attractivité touristique de BRIOUDE. La deuxième étoile au Guide Michelin, le doublement de la fréquentation touristique constatée à l'Office de Tourisme ont eu des effets favorables sur l'activité commerciale.

C'est dans ce contexte que le projet de création de salles d'expositions dédiées à l'art moderne et contemporain au niveau de l'Hôtel du Doyenné s'inscrit tout à la fois dans la logique de mise en valeur du patrimoine et de développement culturel et économique poursuivis par la Ville. Après le projet audacieux de création des vitraux contemporains dans la Basilique Saint-Julien, ce projet confirme l'ambition de faire, de l'art moderne et contemporain, un axe structurant de la politique culturelle de BRIOUDE. Il s'agit de poursuivre la dynamique déjà engagée à cet égard : la Ville possédant une galerie d'expositions et accueillant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dédié à la peinture murale. Elle est aussi le cadre d'une Biennale d'Aquarelle dont la notoriété est en progression constante. Ce programme constituerait donc le cœur d'un projet cohérent et permettrait également de réhabiliter ce bâtiment très dégradé, très riche sur le plan architectural et historique.

Cet édifice est surtout connu pour son exceptionnel plafond armorié daté de la fin du XIIIème siècle et classé Monument Historique en 1956. Par ailleurs, des éléments d'architecture et de nombreuses peintures murales existent également, ce qui a permis d'inscrire cet immeuble à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 6 décembre 2002. A l'exception du rez-dechaussée qui abrite l'Office de Tourisme et les locaux loués auparavant au Journal la Montagne, cet immeuble, propriété de la Ville de Brioude est à l'abandon et fermé au public depuis 20 ans. Il n'est pas aux normes et présente des pathologies structurelles importantes (absence de chainages, fondations, fissuration qui s'aggrave,...).

Ce projet de salles d'expositions sur 600 m² permettra de développer une offre, en matière d'art moderne et contemporain, qui n'existe pas en Auvergne et qui aurait une notoriété nationale notamment grâce à notre situation géographique. La finalité du projet est de créer un point culturel attractif entre Clermont-Ferrand au Nord et Lyon/Saint-Etienne à l'Est.

L'Autorisation de Travaux sur l'immeuble classé en partie Monument Historique a été délivrée le 11 février 2016 puis, le Permis de Construire de cette opération obtenu le 17 mars 2016.

La consultation des Entreprises a été lancée le 21 mars 2016 et la date limite de remise des plis fixée au 18 avril.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 19 avril à 14h30 pour procéder à l'ouverture des plis puis à nouveau le 18 mai à 17h00 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et émettre des avis.

Au cours de cette réunion, les élus ont proposé :

- De retenir des entreprises sur les lots n°1, 2 et 11 :
- De lancer une nouvelle consultation pour le lot n°7
- De négocier pour les autres lots

Sur les lots n°4 et 5, les membres de la CAO se réuniront à nouveau le 23 juin pour prendre connaissance de l'analyse complémentaire de M. MANCIULESCU, des résultats des négociations et émettre des avis.

Pour le présent Conseil Municipal, la synthèse est la suivante :

	LOTS	PROPOSITIONS ET AVIS DE LA CAO	MONTANT DES OFFRES
1	Echafaudages-maçonnerie-pierres de taille	Entreprise DESORME BELLANCA	868 807.97 € HT
2	Couverture	Entreprise ARGAUD Toiture	29 452.72 € HT
3	Charpente-menuiserie	Entreprise CHABANON	362 795.50 € HT
4	Mortiers anciens-décors peints	Négociations en cours	1
5	Plafonds peints	Analyse complémentaire et négociation en cours	1
6	Ferronnerie	Entreprise ELEMENTA	32 719.00 € HT
7	Métallerie	Lancer une nouvelle consultation	1
8	Plâtrerie-staff-isolation-peinture- carrelage	Entreprise PERETTI	184 440.81 € HT
9	Chauffage-ventilation-plomberie- sanitaires	Entreprise GIGNAC	175 896.36 € HT
10	Electricité-chauffage électrique	Entreprise CEGELEC et COURTEIX	237 000.00 €HT
11	Ascenseur	Entreprise ALLAMAND SCHINDLER	22 900.00 € HT

Pour les lots sur lesquels les membres de la CAO ont proposé de retenir des entreprises sans ou suite à négociation, le Conseil Municipal doit :

- > Approuver les avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- > Autoriser le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à signer les marchés correspondants

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal par 21 voix pour, 4 abstentions (MM. LHERITIER, JUILLARD, FLEURY et Mme FAUCHER) et 2 contre (Mme VERRON, M. CAILLIE) :

- 1° APPROUVE les avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 2° AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à signer les marchés correspondants

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

39- RESTAURATION DE L'HOTEL DU DOYENNE ET AMENAGEMENT DE SALLES D'EXPOSITION DEDIEES A L'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame GAILLARD rappelle que par délibération n° 107 en date du 19 décembre 2014 puis n° 65 en date du 02 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme de création de salles d'exposition dédiées à l'Art Moderne et contemporain à l'intérieur de l'Hôtel du Doyenné.

Il est rappelé que, depuis plus de 15 ans, la mise en valeur du Centre-Ville, la restauration de la Basilique et les vitraux du Père Kim En Joong ont permis une forte amélioration de l'attractivité touristique de BRIOUDE. La deuxième étoile au Guide Michelin, le doublement de la fréquentation touristique constatée à l'Office de Tourisme ont eu des effets favorables sur l'activité commerciale.

C'est dans ce contexte que le projet de création de salles d'expositions dédiées à l'art moderne et contemporain au niveau de l'Hôtel du Doyenné s'inscrit tout à la fois dans la logique de mise en valeur du patrimoine et de développement culturel et économique poursuivis par la Ville. Après le projet audacieux de création des vitraux contemporains dans la Basilique Saint-Julien, ce projet confirme l'ambition de faire, de l'art moderne et contemporain, un axe structurant de la politique culturelle de BRIOUDE. Il s'agit de poursuivre la dynamique déjà engagée à cet égard : la Ville possédant une galerie d'expositions et accueillant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dédié à la peinture murale. Elle est aussi le cadre d'une Biennale d'Aquarelle dont la notoriété est en progression constante. Ce programme constituerait donc le cœur d'un projet cohérent et permettrait également de réhabiliter ce bâtiment très dégradé, très riche sur le plan architectural et historique.

Cet édifice est surtout connu pour son exceptionnel plafond armorié daté de la fin du XIIIème siècle et classé Monument Historique en 1956. Par ailleurs, des éléments d'architecture et de nombreuses peintures murales existent également, ce qui a permis d'inscrire cet immeuble à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le 6 décembre 2002. A l'exception du rez-dechaussée qui abrite l'Office de Tourisme et les locaux loués auparavant au Journal la Montagne, cet immeuble, propriété de la Ville de Brioude est à l'abandon et fermé au public depuis 20 ans. Il n'est pas aux normes et présente des pathologies structurelles importantes (absence de chainages, fondations, fissuration qui s'aggrave,...).

Ce projet de salles d'expositions sur 600 m² permettra de développer une offre, en matière d'art moderne et contemporain, qui n'existe pas en Auvergne et qui aurait une notoriété nationale notamment grâce à notre situation géographique. La finalité du projet est de créer un point culturel attractif entre Clermont-Ferrand au Nord et Lyon/Saint-Etienne à l'Est.

Sur ce projet, la Ville de Brioude a l'opportunité de déposer une demande de subvention au titre du FEADER selon le plan de financement suivant :

Organismes	Dépense subventionnable	Taux/Dépense subvent.	Montant des subventions sollicitées	Taux/Coût d'objectif
ETAT :				
- Monuments Historiques	70.040.0117	00.00%	00.045.0.#	4.440/
Honoraires de conception	79 210 € HT	33,60%	26 615 € *	1,14%
- Monuments Historiques Travaux et honoraires de suivi	2016 : 738 155 € HT	40,64%	300 000 € *	12.885%
Travada et nonoranes de saivi	2017 : 738 156 € HT	40.64%	300 000 €	12.885%
				26,92%
				,
REGION:				
- Auvergne +	2 328 000 € HT	21,92%	510 355 € *	21,92%
- Monuments Historiques Travaux et honoraires	1 555 521 € HT	3,91%	60 858 € *	2.649/
Travaux et nonoraires	T 555 521 € HI	3,91%	00 000 € "	2,61%
				24,33%
DEPARTEMENT :				
- Monuments Historiques Honoraires de conception	79 210 € HT	29,2%	23 130 € *	0,99%
- Monuments Historiques	2016 : 738 155 € HT	3.53 %	26 056 €	1.12 %
- Monuments Historiques Travaux et honoraires de suivi	2010. 738 133 € 111 2017 : 738 156 € HT	3.53 % 3.53 %	26 056 €	1.12 %
				3.23 %

FEADER	1 000 000 € HT	35.65 %	356 530 €	15.32 %
FONDS DE CONCOURS CCB	2 328 000 € HT	10%	232 800 € *	10%
VILLE DE BRIOUDE	2 328 000 € HT	20%	465 600 €	20%
TOTAL	/	/	2 328 000 €	100%

^(*) Accords de financement obtenus

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme VERRON, M. CAILLIE) :

- 1° SOLLICITE la subvention la plus élevée possible au titre du FEADER;
- 2° APPROUVE le nouveau plan de financement tel que détaillé dans la présente délibération ;
- 3° AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

40- POSTE SAINT-FERREOL: APPROBATION ET SIGNATURE DU MARCHE

Monsieur ROCHE indique que la Ville de BRIOUDE a achevé en 2012 la construction de sa nouvelle Station d'Epuration, dune capacité de 43 850 EQH, et décidé dans le courant de l'année 2013 de lancer les études Diagnostic et Préliminaires, pour concrétiser un second dossier important dans le domaine de l'assainissement : La reconstruction du poste de relevage Saint-Ferréol.

Il est rappelé qu'à l'origine, cette installation, créée dans les années 1960, était un bac de décantation de 175 m³ destiné à faire séjourner les eaux issues de la fromagerie « ULAC » avant déversement dans le ruisseau de Saint Ferréol. En 1965, une station de refoulement avec conduite de transfert en direction d'un champ d'épandage sur la rive gauche de l'Allier au lieu dit les Vignes, a été installée sur ce décanteur. Enfin, en 1977, face au développement constant de la fromagerie, une conduite de transfert a été construite entre le poste Saint Ferréol et la Station d'Epuration créée en 1973, pour que ces eaux usées ne soient plus épandues mais traitées.

Aucuns gros travaux ou grosses modifications n'ont été réalisés depuis, alors que ce poste est un élément essentiel du réseau d'Assainissement, puisque l'ensemble des eaux usées des quartiers nord de Brioude ainsi que les eaux usées de la zone d'Activité de Largelier implantée sur la Commune de Cohade transitent par ce poste. A titre indicatif, pour l'année 2015, 1 000 000 m³ environ ont été traités par la STEP et sur ce volume, 450 000 m³ environ ont transité par le Poste Saint Ferréol, soit 45%.

Suite à la consultation lancée le 21 août 2013, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, par délibération n°83 en date du 22 octobre 2013, de confier au Cabinet MERLIN un marché d'un montant de 17 503 € HT, afin de réaliser, dans un premier temps, sur ce poste mais également sur la conduite de transfert le reliant à la STEP, les missions suivantes :

- > Etat des lieux suivi d'un diagnostic
- > Détermination des flux et charges à prendre en compte pour le dimensionner
- > Etudes Préliminaires nécessaires pour déterminer la solution optimale et en évaluer le coût,

Cette étude a été rendue le 24 juin 2014 et a laissé apparaitre que ce poste devait être reconstruit soit à proximité de l'existant, pour un coût de 305 700 €HT, soit au point bas de la conduite de refoulement situé au niveau du chemin reliant Brioude à Flageac et à Crispiat, pour un coût de 326 700 €HT.

Par Délibération en date du 1^{er} octobre 2014 les membres du Conseil Municipal, suite à l'avis émis par les membres de la Commission des Travaux ont :

- Approuvé ces études
- Décidé de construire le nouveau poste à proximité de l'existant
- Sollicité les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Département pour pouvoir financer ce lourd investissement

Pour pouvoir poursuivre la conception, un marché d'un montant de 20 395 € a été notifié au Cabinet MERLIN. suite à la décision n° 59/2014 du 28 novembre 2014

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été élaboré en associant les services de la Police de l'Eau, du SATEA, du SGEB et de la Commune et le dimensionnement a été effectué en intégrant les données fournies par la Commune ainsi que par les principaux industriels concernés.

La consultation des Entreprises a été lancée le 7 mars 2016 et les membres de la CAO réunis le 5 avril pour procéder à l'ouverture des plis puis le 19 avril pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres, ont proposé de retenir l'offre du Groupement CHEVALIER-CEGELEC-DUTHEIL pour un montant de 263 947 € HT.

Cette offre a été adressée à l'Agence de l'Eau ainsi qu'au Département pour que les instructions des dossiers de demandes de subventions puissent se poursuivre. Des participations à hauteur de 40% sont escomptées. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec CF&R pour, conformément à l'article 11 de la convention de rejet du 25 février 2010, fixer par avenant n°1 le pourcentage de leur participation.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° APPROUVE le marché de travaux avec le Groupement solidaire CHEVALIER CEGELEC DUTHEIL pour un montant de 263 947.14 € HT :
- 2° AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à signer puis à notifier le marché, une fois les arrêtés attributifs de subventions obtenus.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

41- ECLAIRAGES COMPLEMENTAIRES STADE DU PONT DE BOIS

Monsieur ROCHE indique que par correspondance en date du 10 juin 2015, Monsieur le Président du SCB a sollicité la Commune, afin qu'une extension de l'éclairage d'un terrain d'entrainement situé à l'Est des terrains de compétition soit mis à l'étude. Par ailleurs, par courrier en date du 20 novembre 2015, Monsieur Le Président de l'USB sollicitait la Ville de Brioude, pour l'implantation de projecteurs supplémentaires sur des poteaux existants, afin de pouvoir effectuer des entrainements sur des terrains situés au sud et soulager ainsi les terrains de compétition.

Après analyse des demandes sur site, le Syndicat d'Energie de la Haute-Loire (SDEHL) a été consulté pour réaliser ces deux études

Pour l'extension des éclairages sur un terrain de rugby :

Le projet nous a été fourni le 10 février 2016. Le montant de l'investissement s'élève à la somme de 24 571.73 € HT et, dans le cadre du transfert de la compétence Eclairage Public, la Commune aurait à supporter 55% de cette somme, soit une participation d'un montant de : 13 514.45 €

Ce projet comprend : La mise en place de deux mâts en acier galvanisé de 18 m de hauteur, 2 projecteurs de 2 000 W IM par mât, la création d'une commande pour ce terrain et l'extension du réseau électrique.

Pour l'extension des éclairages sur des terrains de football :

L'étude nous a été fournie le 30 mars 2016. Le montant de l'investissement s'élève à la somme de $8\,539.53 \in HT$ et, dans le cadre du transfert de la compétence Eclairage Public, la Commune aurait à supporter 55% de cette somme, soit une participation d'un montant de : $4\,696.80$ \in

Ce projet comprend la mise en place de 4 projecteurs de 2 000 W IM sur l'arrière des deux mâts sud du terrain de compétition.

Ces travaux seront réalisés avant le 30 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° APPROUVE les Avant-Projets d'Eclairage étudié par le SDEHL
- 2° CONFIE la réalisation des travaux correspondants au SDEHL
- 3° DECIDE de verser sa participation globale de 18 211.25 € dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental
- 4° DECIDE que cette participation sera revue selon le même principe de calcul sur la base des Décomptes Généraux fournis en fin de travaux et sans nouveau passage en Conseil Municipal si ces derniers restent dans la tolérance de 10% par rapport à l'estimation présentée dans la présente délibération.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

42- ALIMENTATION BASSE TENSION LOTISSEMENT LES CROUZETTES

Monsieur ROCHE indique que lors de la création du Lotissement « les Crouzettes » de 2009 à 2011, les lots n°19 et n°20 d'une superficie respective de 2 266 m² et 2 384 m² avaient été réservés pour des aménageurs susceptibles de créer des petits collectifs sur ces terrains.

Malheureusement, ces lots n'ont pas trouvé preneurs et par Décision n°11 en date du 17 février 2015, une étude a été demandée au Maître d'Œuvre de l'opération, le Cabinet BEMO, afin de définir les possibilités de création de lots plus petits en lieu et place des deux lots invendus.

Cette étude a été rendue en septembre 2015 et présentée en Commission des Travaux. 6 lots d'une surface moyenne de 580 m² pourraient être créés et une surface de 1 166 m² resterait disponible au sud pour des aménagements futurs.

Pour pouvoir alimenter ces lots, mais aussi un poste de relevage assainissement en électricité, le Syndicat d'Energie de la Haute Loire auquel la Commune est adhérente a été associé pour effectuer l'étude de desserte Basse Tension.

Cette dernière a été rendue le 23 février 2016 et le montant de l'investissement chiffré à 15 348.03 € HT. La Commune aurait à participer à hauteur de 50% soit pour un montant de : 15 348.03 € * 50% = 7 674.02 €

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° APPROUVE l'Avant-Projet d'alimentation BT étudié par le SDEHL ;
- 2° CONFIE la réalisation des travaux correspondants au SDEHL;
- 3° DECIDE de verser sa participation d'un montant de 7 674.02 € dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental ;
- 4° DECIDE que cette participation sera revue selon le même principe de calcul sur la base des Décomptes Généraux fournis en fin de travaux et sans nouveau passage en Conseil Municipal si ces derniers restent dans la tolérance de 10% par rapport à l'estimation présentée aujourd'hui ;
- 5° PRECISE que ces travaux seront réalisés sur le Domaine Public communal.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

43- ACQUISITION DE TERRAIN – CESSION GRATUITE RUE FREDERIC MISTRAL

Monsieur ROCHE indique que dans le cadre de la régularisation de l'alignement de la rue Frédéric Mistral, la commune a l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées section AH n° 295 et 298 pour une superficie totale de 160 m², appartenant à Monsieur et Madame BERARD François et à la SCI « LA PETITE ».

L'acte serait rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° DECIDE d'acquérir ces parcelles sous la forme d'une cession gratuite ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, dont l'acte de vente.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

44- ACQUISITION DE TERRAIN – CESSION GRATUITE RUE DE LA CHAUNIERE

Monsieur ROCHE indique que dans le cadre de la régularisation de l'alignement de la rue de la Chaunière, la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n°163 pour une superficie de 19 m² et appartenant à Mesdames CHABANNES Cécile et Laetitia.

L'acte serait rédigé par l'office notarial BOYER BERTUCAT à Brioude.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1° DECIDE d'acquérir cette parcelle sous la forme d'une cession gratuite ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, dont l'acte de vente.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

45- MOTION ADOPTEE PAR LES ELUS DU BASSIN DE SANTE DE BRIOUDE POUR LE RATTACHEMENT DE L'HOPITAL DE BRIOUDE AU G.H.T DE CLERMONT-FERRAND

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, lors de la réunion organisée par le Comité de vigilance du Centre Hospitalier de Brioude, le 17 mai 2016, les élus présents ont adopté une **motion** à destination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale Santé afin de réaffirmer leur engagement en faveur du rattachement de l'hôpital de Brioude au futur Groupement Hospitalier de Territoire de Clermont-Ferrand.

Il apparait essentiel que l'hôpital public de Brioude soit rattaché au Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Clermont Ferrand car cela est conforme à l'intérêt général des patients du bassin de santé et aux souhaits exprimés par le Conseil de surveillance, la communauté médicale, les élus locaux et la population.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. APPROUVE la motion déposée par le Comité de Vigilance du Centre Hospitalier de Brioude en faveur du rattachement de ce dernier au GHT de Clermont-Ferrand.

Reçu en Sous-Préfecture le 3 juin 2016

Rappel des délibérations avec leur numéro d'ordre

- Avis sur le projet de périmètre de la Communauté de communes issue des fusions de la Communauté de communes du Brivadois et de la Communauté de communes du Pays de Blesle
- 37- Motion de soutien de la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024
- 38- Restauration de l'Hôtel du Doyenné et aménagement de salles d'exposition dédiées à l'art moderne et contemporain Approbation et signature de marchés
- 39- Restauration de l'Hôtel du Doyenné et aménagement de salles d'exposition dédiées à l'art moderne et contemporain Demande de subvention
- 40- Poste Saint-Ferréol : approbation et signature du marché
- 41- Eclairages complémentaires stade du Pont de Bois
- 42- Alimentation Basse Tension Lotissement Les Crouzettes
- 43- Acquisition de terrain Cession gratuite rue Frédéric Mistral
- 44- Acquisition de terrain Cession gratuite rue de la Chaunière
- 45- Motion adoptée par les élus du bassin de santé de Brioude pour le rattachement de l'Hôpital de Brioude au G.H.T de Clermont-Ferrand

Jean-Jacques FAUCHER	Marie-Christine DEGUI	Frank MERLE
Elisabeth STOQUE	Maurice ROCHE	Marie-Christine EYRAUD
Andrá CECLIV	Mireille DANCE	Aleia POREI
André SEGUY	MIREIIIE DANCE	Alain BOREL
Maria Antainatta MADTINI	Claire CALL ADD	Lagra Liva VACHELADD
Marie-Antoinette MARTIN	Claire GAILLARD	Jean-Luc VACHELARD
Marie-Christine DENIS	Gilles DA COSTA	Annie SIBEYRE
Fatima SABY	Carole MATHIEU	Thibaut VALLAT
Jean-Noël LHERITIER	Alexis JUILLARD	Françoise VERRON
Christian CAILLIE		